

SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 11 DÉCEMBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2018, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Monsieur Stéphane Dubé propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2018, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

18.12.3.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11 décembre 2018

(journal 1690) :	599,94 \$
(journal 1691) :	106,42 \$
(journal 1692) :	68 129,30 \$
(journal 1693) :	4 606,13 \$
	<u>73 441,79 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1303) :	11 760,71 \$
	(journal 1304) :	6,78 \$
	(journal 1305) :	21 968,34 \$
	(journal 1306) :	2 807,33 \$
	(journal 1307) :	1 098,02 \$
	(journal 1308) :	169,73 \$
		<u>37 810,91 \$</u>

Total des dépenses : 111 252,70 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 novembre au 11 décembre 2018, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.12.3.2.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité fait état du dépôt de l'ensemble des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, tel que le requière la Loi.

18.12.3.3.

Calendrier des séances publiques du conseil municipal de l'année 2019

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal;

Que le calendrier, ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les jours suivants et qui débiteront à 20 h :

- . 8 janvier
- . 12 février
- . 12 mars
- . 9 avril
- . 14 mai
- . 11 juin
- . 9 juillet
- . 13 août
- . 10 septembre
- . 8 octobre
- . 12 novembre
- . 10 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

18.12.3.4.

Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le bon ordre et la paix

Madame la conseillère Ginette Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant le bon ordre et la paix afin d'y introduire des dispositions liées à la consommation de cannabis dans les endroits publics.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18.12.3.5.

Appui - projet de transformation de l'Église

Considérant que l'église de notre municipalité est un joyau architectural, partie prenante de l'histoire de L'Isle-Verte;

Considérant les situations financières précaires auxquelles sont confrontées nos fabriques, ne permettant pas d'assurer la pérennité de ces immeubles;

Considérant les efforts déployés par l'organisme « Le Cœur de L'Isle-Verte », lequel s'est engagé à explorer différentes opportunités de transformation de cet édifice dans le respect des règles de conservation auxquelles il est assujéti;

Considérant que la municipalité, tout comme le conseil de Fabrique de L'Isle-Verte, poursuivent le même objectif, qu'est celui de déployer tous les efforts nécessaires à la sauvegarde de notre église;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à la majorité des membres du conseil municipal :

Que le conseil municipal de L'Isle-Verte informe l'archevêché de Rimouski de son soutien aux démarches entreprises par les membres du comité « Le Cœur de L'Isle-Verte » visant à assurer la pérennité de notre église;

Que soit pris en compte, par le diocèse, cet intérêt démontré par la Municipalité, à ce que l'immeuble, même suite à certaines transformations, conserve sa qualité et sa renommée architecturale qui le rend si unique;

Que copie de cette résolution soit transmise à la Fabrique de L'Isle-Verte, à l'organisme « Le Cœur de L'Isle-Verte » ainsi qu'à monsieur Michel Lavoie, Économe au diocèse de Rimouski.

Note : monsieur Stéphane Dubé, en raison de son implication à titre d'administrateur, au sein du Conseil de la Fabrique, s'abstient de prendre part à cette décision.

18.12.3.6.

Soutien financier au projet d'Héritage Faune - pêche hivernale

Considérant le programme d'aide financière, initié par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, visant à encourager la promotion et la tenue d'activités de pêche d'hiver;

Considérant que la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte juge opportun d'y déposer une demande de soutien financier, le tout permettant de faire découvrir l'attractivité de la pêche blanche et d'initier de nouvelles clientèles à la pratique de cette activité;

Considérant qu'une contribution du milieu favoriserait l'obtention de cette aide financière;

Considérant que la CDET a fait connaître son intention de soutenir cette activité en y contribuant financièrement pour une somme de 1 200 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son implication financière dans ce projet pour un montant de 1 000 \$.

18.12.3.7. Séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2019

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit fixé au mardi 18 décembre 2018, à 20 h, la date de la tenue de la séance extraordinaire du conseil municipal pour le dépôt et l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2019.

18.12.5.1. Achat d'une gratte à neige

Considérant la nécessité de doter un des véhicules de la municipalité d'une nouvelle gratte à neige;

Considérant les propositions demandées aux fins d'acquérir cette pièce d'équipement, à savoir :

- Avantis Coopérative : 14 400,00 \$ (plus taxes)
- Garage N. Thiboutot inc. : 14 800,00 \$ (plus taxes)
- Alcide Ouellet et Fils inc. : 14 998,75 \$ (plus taxes)

Considérant que l'ensemble des soumissions déposées est conforme aux exigences demandées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte retienne la proposition soumise par l'entreprise Avantis Coopérative pour la fourniture d'une gratte à neige (modèle GDC 36-120 Capsy) au montant de 14 400 \$ (plus taxes);

Que le paiement de cet équipement soit effectué à même le budget d'opération de la Municipalité.

18.12.5.2. État d'avancement des travaux de la rue Béland et demande de paiement

Considérant le projet de réfection d'une section de la rue Béland;

Considérant le contrat octroyé à la firme Excavations Bourgoin Dickner en novembre 2018 et consistant en des travaux de drainage ainsi qu'à la réfection du recouvrement de la chaussée;

Considérant que les conditions climatiques ont fait en sorte de ne permettre que l'exécution des travaux de drainage;

Considérant le décompte #1 déposé par l'entreprise démontrant l'avancement des travaux;

Considérant que cet état d'avancement a été soumis à la firme d'ingénierie afin d'en valider le degré d'exécution;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser le montant exigé suite à la production de ce décompte, soit la somme de 75 992,16 \$ (taxes incluses);

Que la finalisation des travaux comportant principalement la réfection de la fondation et le pavage soit reportée au printemps 2019, suite à la fonte des neiges.

18.12.6.1.

Contrat - préposé au Centre Récréatif Guy D'Amours

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que suite aux recommandations d'un comité de sélection, soient retenus les services de monsieur Hubert Gaudreau à titre de préposé au chalet de services pour la saison hivernale 2018-2019;

Que l'ensemble des tâches et conditions de travail lui soit soumis aux fins d'engagement de la part de ce candidat;

Que madame Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire en assume la supervision.

18.12.6.2.

Contrat de service - animation

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte retienne les services de monsieur Alain Martella, aux fins d'animer la soirée festive de la municipalité, le 14 décembre 2018, au coût de 500 \$.

18.12.7.1.

Demande de modification d'usage auprès de la CPTAQ - propriété de l'entreprise Gestion Étienne Roy

Considérant la demande d'autorisation soumise par l'entreprise Gestion Étienne Roy inc., exerçant des activités commerciales au 170, rue Seigneur-Côté à L'Isle-Verte;

Considérant que cette demande est à l'effet d'obtenir un changement d'usage commercial affectant une superficie de terrain pour laquelle des droits acquis ont déjà été reconnus à des fins autres qu'agricoles;

Considérant que l'usage commercial actuel soit la vente, l'installation et la réparation d'équipements laitiers est un usage autorisé selon la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup permet ce changement d'usage;

Considérant que l'usage demandé n'affectera que l'espace de droits acquis déjà reconnu sur une superficie de 1 hectare;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à cette demande d'autorisation qui, dans les faits, n'affectera en rien le territoire agricole du secteur visé.

18.12.9.1. Demande de renouvellement d'espace publicitaire dans le feuillet paroissial

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte renouvelle sa contribution financière de 150 \$, permettant la production du feuillet paroissial pour l'année 2019.

18.12.9.2. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste en mai 2019 - « Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent »

Considérant la demande soumise par les Commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares, des Monts-et-Marées et Eastern Shores à l'effet d'être autorisées à circuler à vélo sur quelques tronçons de route de la municipalité;

Considérant qu'il s'agit d'un événement cycliste auquel participent plus de 200 jeunes, le 19 mai 2019;

Considérant qu'aucune implication autre que de fournir une autorisation de circuler n'est exigée de la part de la municipalité;

Considérant que la municipalité n'engage aucune responsabilité à l'égard des cyclistes;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son autorisation pour la tenue de cet événement cycliste sur son territoire ;

Que soit avisé le comité organisateur que l'état de la route qu'est le Coteau-de-Tuf (reliant les municipalités de Saint-Arsène et L'Isle-Verte) présente des imperfections importantes et qu'un projet de réfection est en planification pour une réalisation en 2019.

18.12.9.3. Offre d'adhésion à la Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup

Considérant la proposition d'adhésion soumise par l'organisme qu'est la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que cet organisme peut agir en un soutien à notre Corporation de développement local;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son adhésion à la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année financière du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, au coût de 195 \$ (plus taxes).

18.12.9.4. Renouvellement de service juridique 1^{re} ligne - DHC Avocats

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit renouvelé, pour l'année 2019, le service d'assistance juridique avec la firme d'avocats DHC Avocats.

18.12.11. Levée de la séance

À 20 h 30, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER